

# Commune de Paudex

services industriels



## Demande de raccordement aux réseaux / Modification des conditions de raccordement

Version 2 / 21 avril 2022

**⚠** Formulaire à remplir de façon exhaustive dans tous les champs et à retourner à l'administration communale **30 jours au moins avant le début des travaux.**

### Renseignements généraux

#### Travaux

Assujettis à autorisation     Non assujettis à autorisation (travaux de minime importance s/art. 103 al. 2 et ss LATC)

#### Type de construction

Transformation     Agrandissement     Reconstruction     Nouvelle construction  
 Démolition simple     Rénovation simple     Autre : \_\_\_\_\_

#### Données exactes relatives à la propriété concernée par les travaux

N° CAMAC (si soumis à autorisation) :

N° du permis de construire :

Adresse / n° de l'ouvrage :

NPA / Ville :

Numéro(s) de parcelle, avant travaux :

Genre de bâtiment :

#### Coordonnées exactes du propriétaire ou du promettant acquéreur

Nom / Prénom ou Société :

Rue / n° :

NPA / Ville :

N° de téléphone :

Email :

#### Coordonnées exactes de la direction des travaux (maître d'œuvre)

Nom / Prénom ou Société :

Rue / n° :

NPA / Ville :

N° de téléphone :

Email :

#### Le paiement sera effectué par

Nom / Prénom ou Société :

Rue / n° :

NPA / Ville :

N° de téléphone :

Email :

Lieu, date et signature (\*) :

(\*) Le signataire garantit le paiement de l'intégralité des factures d'acompte et de décompte relatives aux taxes, finances et contributions de raccordement aux réseaux, et à la fourniture d'eau et d'électricité pour les installations provisoires de chantier.

## Raccordement au réseau d'eau potable

### Provisoire de chantier

Demande d'une alimentation provisoire en eau portable durant le chantier :  oui /  non

### Description des travaux

Les travaux induisent une modification du raccordement au réseau d'eau potable :  oui /  non

Branchement d'eau potable (cocher ce qui convient le mieux) :

- Neuf (aucun raccordement préexistant)  Neuf, par suppression ou réhabilitation de l'existant  
 Maintien du raccordement existant sans modification  Suppression simple du raccordement existant (démolition)

Caractéristiques de la nouvelle installation :

- Installation Spinkler  Compteur arrosage  Compteur piscine ou eau de refroidissement

Les travaux induisent une modification du nombre d'unité de raccordements (appareils sanitaires) :  oui /  non

Si oui, il est impératif de détailler les unités de raccordements (UR) sur la déclaration ci-dessous.

Le nombre d'UR est déterminé selon la directive W3 de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE). Une unité de raccordement correspond à un débit volumétrique de 0.1 litre par seconde. Chaque raccordement d'eau froide ou d'eau chaude de chaque appareil ou robinet de puisage est comptabilisé.

Les indications données dans la colonne « Après travaux » correspondent à :

- Situation projetée  Situation effective après achèvement des travaux

Appareil/Robinetterie	Avant travaux					Après travaux				
	Nombre de raccordements			Nombre d'UR		Nombre de raccordements			Nombre d'UR	
	Eau froide	Eau chaude	Total	UR par raccordement	UR TOTAL	Eau froide	Eau chaude	Total	UR par raccordement	UR TOTAL
	F	C	F+C			F	C	F+C		
<b>Installations normales</b>										
Lave-mains/lavabo				1						
Réservoir de chasse				1					1	
Bidet				1					1	
Evier cuisine/bassin de lavage				2					1	
Lave-vaisselle				2					2	
Robinet de puisage pour balcon				2					2	
Douche				3					2	
Baignoire				4					3	
Urinoir automatique				4					4	
Machine à laver le linge? 6 kg				4					4	
Robinet de puisage pour jardin				5					4	
Robinet de puisage pour garage				5					5	
Autres :									5	
<b>Installations particulières</b>	l/min			Conversion	UR	l/min			Conversion	UR
Fontaine				1 UR = 0,1 l/s					1 UR = 0,1 l/s	
Bassin										
Installation frigorifique /de climatisation										
Installation Spinkler										
Autres:										

Nombre total d'UR avant travaux

Nombre total d'UR après travaux

Taxes de raccordement au réseau d'eau potable : tarifs sur [www.paudex.ch](http://www.paudex.ch)

## Raccordement au réseau d'électricité

### Provisoire de chantier

Demande d'une alimentation électrique provisoire pendant le chantier :  oui /  non

Cette demande est nécessaire pour les grues, centrales à béton, pompes ou toute autre machine dont la puissance dépasse les 25 kVA.

Si oui, indiquer l'intensité souhaitée durant les travaux: \_\_\_\_\_ ampères, équivalant à \_\_\_\_\_ kVA.

Dans ce cas, remettre le formulaire AES Demande de raccordement technique (DRT) en complétant la section « Installation pouvant provoquer des perturbation ».

### Description des travaux

Les travaux induisent une modification du raccordement électrique ou de la puissance souscrite :  oui /  non

Intensité souscrite, avant travaux : \_\_\_\_\_ ampères, équivalant à \_\_\_\_\_ kVA.

Intensité souscrite, après travaux : \_\_\_\_\_ ampères, équivalant à \_\_\_\_\_ kVA.

Raccordement électrique (cocher ce qui convient le mieux) :

- Neuf (aucun raccordement préexistant)       Neuf, par suppression ou réhabilitation de l'existant  
 Maintien du raccordement existant sans modification       Suppression simple du raccordement existant (démolition)

Installation particulière (cocher ce qui convient le mieux) :

- Installation photovoltaïque       Autre installation de production d'énergie renouvelable  
 Pompe à chaleur       Accumulateur d'énergie  
 Station de recharge pour véhicule       Ascenseur à voitures

Dans ce cas, remettre le formulaire AES Demande de raccordement technique (DRT).

### Compteur définitif

Il sera posé qu'après réception du rapport du contrôle de sécurité effectué par un électricien.

**Finance d'équipement** : voir formulaire « Contributions et exigences »

### Dater et signer lorsque les corrections seront saisies

Date :

Signature :

## Raccordement au réseau d'évacuation des eaux claires (EC)

### Description des travaux

Les travaux induisent une modification de la surface imperméabilisée du bâtiment/de la parcelle :  oui /  non

Raccordement au réseau d'évacuation des eaux claires (cocher tout ce qui convient) :

Au réseau public

Surface imperméabilisée raccordée au réseau public, après travaux :  m<sup>2</sup>.

Part avec fonction de rétention naturelle :  m<sup>2</sup>.

Part traversant un ouvrage de rétention :  m<sup>2</sup>.

### Caractéristiques de la nouvelle installation EC

Système de récupération d'eau pluviale :

Arrosage

WC

Machine à laver le linge

Autre :

Système de rétention d'eau :

Cuve ou nid d'abeille

Autre :

Toit plat

Fosse de relevage :

oui /  non

### Remarques/explications :

Pour les cas de transformation ou d'agrandissement : n'indiquer que la différence de m<sup>2</sup>, précédée d'un + ou d'un -.

Sont notamment considérées comme ayant un pouvoir de rétention naturelle : les couvertures en terre végétale d'une épaisseur supérieure à 30 cm (parkings souterrains, toitures végétalisées, etc.) ; certaines toitures ou bassins gravillonnés avec dispositif de régulation.

Taxes de raccordement au réseau d'eaux claires : tarifs sur [www.paudex.ch](http://www.paudex.ch)

**Raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées (EU)****Description des travaux**

Les travaux induisent une modification du nombre d'unités de raccordements (appareils sanitaires) :  oui /  non

Raccordement d'évacuation des eaux usées (cocher tout ce qui convient) :

Au réseau public

Nombre d'unités raccordées, avant travaux :  m<sup>2</sup>.

Nombre d'unités raccordées, après travaux :  m<sup>2</sup>.

À une fosse septique

Nombre d'unités raccordées, avant travaux :  m<sup>2</sup>.

Nombre d'unités raccordées, après travaux :  m<sup>2</sup>.

**Caractéristiques de la nouvelle installation EC**

Séparateur d'hydrocarbures

Séparateur de graisses

Fosse septique :

Existante

Nouvelle

Suppression

Fosse de relevage :

oui /  non

**Remarques/explications :**

Unités de raccordement (UR) selon directive SSIGE W3. Pour les cas de démolition, de nouvelle construction ou de reconstruction : indiquer impérativement les UR avant travaux. Pour les cas de transformation ou d'agrandissement : indiquer les UR avant travaux, ou bien laisser vide ( - ) et indiquer la différence d'UR dans la colonne suivante, précédée d'un + ou d'un - .

Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées : tarifs sur [www.paudex.ch](http://www.paudex.ch)

---

**Abréviations**

SSIGE	Société Suisse de l'Industrie, du Gaz et de l'Eau
LATC	Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
UR	Unités de Raccordement selon SSIGE, norme W3

**Signature**

Le soussigné confirme avoir dûment rempli toutes les informations demandées dans le présent formulaire, remis les documents requis en parallèle et avoir pris connaissance des règlements cités.

Nom, Prénom :

Société :

Agissant en tant que (maître d'ouvrage, etc.) :

Date :

Signature :